

COMMENT CALCULER VOTRE MENSUALISATION ?

La mensualisation est calculée à partir de vos besoins.

A - Année Incomplète : (Moins de 47 semaines travaillées soit plus de 5 semaines d'absence programmées)

1. Déterminer le nombre de semaines travaillées par votre assistante maternelle :

$$\begin{array}{ccc} \boxed{52} & - & \boxed{} = \boxed{} \\ \text{Nombre de} & & \text{Nombre de} \\ \text{semaines / an} & \text{Semaines d'absence :} & \text{semaines travaillées} \\ & \text{(Congés annuels} & \\ & \text{RTT, repos...)} & \end{array}$$

2. Définir votre horaire hebdomadaire d'accueil :

	Horaires semaine 1	Horaires semaine 2 *	Horaire semaine 3 *	Horaire semaine 4 *	Horaire semaine
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi					
Dimanche					
TOTAL heures hebdomadaire					

* Compléter les semaines 2-3-4... si les rythmes d'accueil sont variables (semaines postées...)

En cas de rythmes d'accueil variable pour faire une moyenne d'heures hebdomadaire :
Additionner les heures de semaine 1 + semaine 2... puis diviser par le nombre de semaines totales

Soit une **durée moyenne hebdomadaire** de :

3. Calcul du nombre d'heures annuelles :

$$\begin{array}{ccc} \boxed{} & \times & \boxed{} = \boxed{} \\ \text{Nombre de semaines} & & \text{Nombre} \\ \text{d'accueil} & \text{Durée moyenne} & \text{d'heures annuelle} \\ & \text{hebdomadaire} & \end{array}$$

4. Calcul de votre mensualisation :

$$\begin{array}{ccc} \boxed{} & : & \boxed{12} = \boxed{} \\ \text{Nombre d'heures} & & \text{Nombre d'heures} \\ \text{annuelles} & \text{mois} & \text{mensualisées} \end{array}$$

$$\boxed{} \times \boxed{} \text{ €} = \boxed{} \text{ €}$$

Nombre d'heures
mensualisées

Taux horaire
de l'assistant maternel

Salaire de base
mensualisé (hors CP)

B - Année Complète : (47 semaines travaillées)

Lors de contrat en année complète les parents et les assistants maternels ne prennent que 5 semaines de congés annuels et en même temps. Ainsi les congés de l'assistant maternel sont alors inclus dans le calcul de salaire*.

1. Définir votre horaire hebdomadaire d'accueil :

	Horaires semaine 1	Horaires semaine 2	Horaire semaine 3	Horaire semaine 4	Horaire semaine
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi					
Dimanche					
TOTAL heures hebdomadaire					

Soit une **durée moyenne hebdomadaire** de :

2. Calcul de votre mensualisation :

Taux horaire de l'assistant maternel x Nombre d'heures hebdomadaire x 52 = €

12

**Salaire de base
mensualisé (CP
inclus)**

*Article 7 de la Convention Collective « Ce salaire est versé tous les mois, y compris pendant les périodes de congés payés, sous réserve des droits acquis au cours de la période de référence (voir article 12 de la CC)